

Caractéristiques principales d'un système de QAI idéal pour l'élimination de la fumée des feux de forêt

Puissante purification de l'air localisée :

Unités fonctionnant avec les systèmes CVC existants, permettant d'obtenir un nombre plus important de renouvellements d'air par heure, même lorsque le système CVC est éteint, afin de réduire l'apport d'air extérieur.

Technologie de filtration avancée :

Filtration H13 HEPA, qui élimine 99,95 % des particules en suspension dans l'air d'une taille inférieure à 0,1 micron, y compris les contaminants les plus dangereux présents dans la fumée des feux de forêt (PM2.5, HAP et COV).

Adaptatif et proactif

Gestion de la qualité de l'air :

Le système doit s'adapter aux changements de fréquentation et aux conditions environnementales, afin de garantir une purification de l'air efficace et efficiente.

Tableau de bord facile à utiliser :

Fournir aux gestionnaires d'installations la possibilité de répondre aux données en temps réel, aux notifications, aux tendances et à l'état précis de la qualité de l'air.

Afficher la QAI en temps réel d'une zone précise pour rassurer les occupants et souligner l'engagement de l'organisation à garantir un environnement intérieur sûr et sain.

Surveillance en temps réel :

La surveillance en temps réel et la communication entre les unités permettent d'obtenir des informations complètes sur l'évolution de la qualité de l'air de chaque zone d'un bâtiment.

Les capteurs avancés permettent de surveiller en permanence la présence de contaminants dans une zone précise afin que les opérateurs du bâtiment puissent agir rapidement.

Les conditions cibles sont basées sur

les normes RESET :

- Les PM 2,5 doivent être maintenues à un niveau aussi bas que possible, au minimum sous les 11 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les niveaux intérieurs doivent être inférieurs aux niveaux extérieurs.
- Le dioxyde de carbone (CO2) doit être maintenu en dessous de 963 ppm.
- La température doit être maintenue en dessous de 78° F/26 °C.
- L'humidité relative doit être maintenue entre 35 et 50 %.
- Les composés organiques volatils totaux (COVT) doivent également être maintenus à un niveau aussi bas que possible et ne pas excéder 240 ppm.